

Département de Seine et Marne

Commune de Varreddes

Compte rendu de la séance du 16 décembre 2021

L'an deux mille vingt-et-un et le seize décembre, à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué à la date du 08 décembre 2021, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MENIL Jean-Pierre, Maire.

Etaient présents : Monsieur MENIL Jean-Pierre, Monsieur MESSANT Francis, Madame DAOUST Michèle, Monsieur THERRAULT Georges, Madame DA ROCHA ARAUJO Joana, Monsieur VANDEVOORDE Maurice-Olivier, Madame VALET Christine, Monsieur VIGNAL Philippe, Madame CAMUS Valérie, Madame DOS SANTOS Carole, Madame PEYRE PRADIER Marlène, Monsieur DENIS Sébastien, Monsieur GOBERT Sylvain, Madame LANTENOIS Estelle, Madame COLIN Océane

Absents excusés : Monsieur NAVE Bruno, Monsieur EIMECKE Jean-Philip

Absents : Monsieur BALEMBOIS Philippe, Monsieur SAULNIER Ludovic

Secrétaire de séance : Madame LANTENOIS Estelle

Ordre du jour :

- 1) Candidature au Fonds d'Aménagement Communal du Conseil Départemental
- 2) Approbation des crédits d'investissement avant le vote du budget 2022
- 3) Création d'un emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité
- 4) Programme de modernisation de l'éclairage public
- 5) Convention pour les missions facultatives du centre de gestion
- 6) Convention pour la médecin professionnelle et préventive du centre de gestion
- 7) Affaires diverses

Le compte-rendu de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

1) Candidature au Fonds d'Aménagement Communal du Conseil Départemental

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le dispositif du Fonds d'Aménagement Communal (FAC) qui permettrait à la commune de bénéficier d'une subvention de 300 000 €, pour la réalisation de l'extension de la mairie et la création d'un parcours de santé. Il précise que ces projets ne sont pas encore aboutis, mais que dans un premier temps, la commune doit candidater au dispositif FAC.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la candidature au Fonds d'Aménagement Communal du Conseil Départemental.

2) Approbation des crédits d'investissement avant le vote du budget 2022

Monsieur le Maire explique qu'il est possible d'engager et liquider les dépenses d'investissements avant le vote du budget d'un exercice, uniquement après

autorisation de l'assemblée délibérante et dans la limite de 25% des crédits d'investissement ouverts au budget précédent.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de mettre en place cette disposition.

3) Création d'un emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité

Afin d'aider les agents du service technique, Monsieur le Maire propose de créer un emploi non permanent de 17.50 heures pour l'entretien des bâtiments communaux, de la voirie et des espaces verts à partir du 3 janvier 2022 jusqu'au 31 décembre 2022.

Le conseil, à l'unanimité, adopte cette décision

4) Programme de modernisation de l'éclairage public

Monsieur THERRAULT explique que l'éclairage public doit à terme être modernisé pour la préparation aux normes environnementales de 2025, afin de réduire le coût énergétique avec de nouvelles lanternes et en réalisant un baissment de 50 % d'éclairage de minuit à 5 heures du matin.

Une tranche est proposée rue Victor Clairret, avec un renouvellement de 19 lanternes pour un coût de 13 300 € H.T., subventionné à 30 % par le SDESM (Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne)

Le conseil, à l'unanimité, adopte le projet et décide de solliciter une aide financière auprès du SDESM.

5) Convention pour les missions facultatives du centre de gestion

Monsieur le Maire, propose de signer la convention pour les missions facultatives du centre de gestion. Elle porte sur les conseils statutaires des agents en matière de carrière, retraite, hygiène... Seules les prestations utilisées sont facturées

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette convention pour 2022.

6) Convention pour la médecine professionnelle et préventive du centre de gestion

Monsieur le Maire, propose de signer la convention pour la médecine du travail professionnelle et préventive du centre de gestion. Elle porte sur les visites médicales des agents.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette convention.

7) Affaires diverses

- Monsieur THERRAULT explique que dans la continuité de l'envoi aux 27 institutionnels de l'état de l'arrêt de la révision du PLU, le contrôle de la légalité du conseil départemental a remarqué une incohérence de date de validation de l'origine du projet de révision du PLU ; La délibération prescrivant la révision du PLU est de 2018 et non de 2017, par conséquent, la délibération du 9 novembre 2021, arrêtant le projet du PLU, n'est pas conforme et il convient de redélibérer en tenant compte des dates correctes.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide la correction de cette date.

- Monsieur le Maire propose d'adhérer au groupement de commandes de fournitures de bureau avec la CAPM pour 4 ans. L'ensemble de la procédure d'appel d'offre est prise en charge par la CAPM.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette adhésion pour les fournitures de bureau, les consommables informatiques et le papier de reprographie.

- Monsieur le Maire nous informe avoir été contacté par le SRPJ de Versailles afin de mettre en place une convention permettant l'accès à distance au système de vidéoprotection de la commune pour la lecture des plaques d'immatriculation (LAPI). Cette convention, à titre gracieux, est valable un an et renouvelable par tacite reconduction.

Le conseil municipal, à l'unanimité accepte cette convention.

- Madame DAOUST précise que lors de la fixation des tarifs du périscolaire, il a été omis le tarif pour les enfants bénéficiant d'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) et propose donc d'ajouter une tarification pour les enfants bénéficiant de celui-ci.

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte cette décision.

- Monsieur le Maire informe que suite à la fermeture successive de différentes classes pour raison COVID, de nombreux repas de cantine n'ont pu être annulés les 1^{er} jours. Ils n'ont pas été facturés aux parents mais ont été réglés au prestataire par la commune. Madame le Maire de Marcilly propose que sa commune rembourse à la commune de Varredes les repas des enfants de Marcilly soit un total de 53.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le remboursement et précise qu'un titre de 238.50 € correspondant aux 53 repas sera émis à cet effet.

- Monsieur le Maire informe que le Syndicat Intercommunal Varredes-Marcilly a décidé de participer, à hauteur de 25€ par enfant, au financement du projet de classe

cirque organisé par l'ensemble des écoles élémentaires et maternelle et qui se déroulera du 3 mars 2022 au 15 mars 2022.

- Monsieur le Maire nous informe du changement des jours de collecte des ordures ménagères et du tri.

Pour rappel, les bacs ne doivent pas rester sur les trottoirs après ramassage.

- Lecture des décisions du maire pour la période du 10 novembre au 14 décembre 2021.

- Monsieur MESSANT Francis a reçu des remerciements concernant la qualité du repas des anciens qui s'est déroulé le 27 novembre 2021.

- L'ensemble du conseil municipal présente ses sincères condoléances à la Présidente du Club de l'Amitié suite au décès de son époux et tient à remercier Monsieur Paul RIGAULT pour son investissement et les différentes actions menées au sein de la commune durant de très nombreuses années.

- Madame DAOUST Michèle précise que les travaux de réfection des sols et des peintures de l'école maternelle seront terminés durant les vacances de Noël.

- Monsieur THERRAULT Georges précise qu'à compter du 1er janvier 2022, les demandes d'urbanisme pourront être dématérialisées directement sur un plateau informatique (détail dans le raveton de janvier) mais également par mail à : accueil.varredes@orange.fr. Les dossiers papiers seront toujours acceptés.

- Monsieur VANDEVOORDE Maurice-Olivier indique que les peintures de la Mairie sont en cours de réfection.

- Monsieur le Maire informe qu'il n'organisera pas de cérémonie des voeux en janvier, compte-tenu du contexte sanitaire actuel.

Séance levée à 22h00.